



Conseil municipal du 5 novembre 2018

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

Présents : J-P. CHARTON, Guy LAURENT, J. LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER, Jean-Bertrand GONNET, Edith LAVRUT, Patrice MIGNOT, Hervé MILLOT, Thierry MADER, Alexandra TERRIER

Absents excusés : A. CARO.

Secrétaire de séance : Guy LAURENT

Présents : 14 - Votants : 14

(Ces pages sont un résumé des délibérations du Conseil Municipal, l'intégralité du texte original est consultable en Mairie.)

Finances

Engagement Liquidation et Mandatement des Dépenses Investissement M14 - Commune

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2018 hors crédits afférents au remboursement de la dette.

BP 2018 - Chapitre 19. (Immobilisations corporelles) : ⇒ Budgétisé : Néant € ⇒ Soit : Néant €

BP 2018 - Chapitre 21. (Immobilisations corporelles) : ⇒ Budgétisé : 183 795 € ⇒ Soit : 45 948 €

BP 2018 - Chapitre 23. (Immobilisations en cours) : ⇒ Budgétisé : 389 900 € ⇒ Soit : 97 475 €

Vote : Unanimité

Engagement Liquidation et Mandatement des Dépenses Investissement M49 - Assainissement

BP 2018 - Chapitre 20. (Immobilisations corporelles) : ⇒ Budgétisé : Néant € ⇒ Soit : Néant €

BP 2018 - Chapitre 23. (Immobilisations en cours) : ⇒ Budgétisé : 233 318 € ⇒ Soit : 58 329 €

Vote : Unanimité

Engagement Liquidation et Mandatement des Dépenses Investissement FORET

BP 2018 - Chapitre 21. (Immobilisations corporelles) : ⇒ Budgétisé : 181 665 € ⇒ Soit : 45 416 €

BP 2016 - Chapitre 23. (Immobilisations en cours) : ⇒ Budgétisé : 65 000 € ⇒ Soit : 16 250 €

Vote : Unanimité

Réaménagement de prêt de Grand Dole Habitat : Renouvellement de garantie de la Commune

GRAND DOLE HABITAT, l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la délibération, initialement garanti par la Commune de CHAMPVANS, le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagée (LPR).

Vote : Unanimité

Bâtiments

Validation des travaux et du plan de financement – Demande de subvention ESTJ

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que la rénovation d'une salle de classe est nécessaire et que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Jura au titre de l'Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ). L'enveloppe accordée à Champvans est de 15 101 € pour la période 2016-2018.

Le taux d'intervention est de 20%. Un premier dossier a été déposé pour la défense incendie et la réfection de bâtiments communaux avec une demande de subvention de 10 977.61 €.

Rénovation de la salle de classe sud dans les locaux de l'école maternelle .

- Remplacement des 5 fenêtres côté cour par du double vitrage
- Isolation par doublage du mur côté cour
- Réfection complète du plafond
- Réfection papiers peints peinture sur tous les murs
- Remise en état de l'électricité avec complément de prises

DEPENSES € H.T.			RECETTES € H.T.	
POLYPEINT	Isolation - Peintures	6 098,79 €	Conseil départemental E.S.T.J (20% des travaux éligibles 4 381,21 €)	4 123,39 €
EURL VACHERET	Electricité	2 412,24 €		Reliquat subvention ESTJ
Ent. MERMET au LOUIS	Menuiseries extérieures	5 175,00 €	Fonds propres	17 781,64 €
	Menuiseries intérieures	3 372,00 €		
Ent. PAGE	Plomberie - Chauffage	4 848,00 €		
TOTAL : 21 906,03 €			TOTAL : 21 906,03 €	

Vote : Unanimité

• **Mise en accessibilité de la Salle des fêtes et la Salle Babet - Mission d'économiste en bâtiments**

- Vu la délibération du 16/11/2015 confiant au cabinet Sandrine Cartallier Architectures la réalisation des diagnostics techniques d'accessibilité pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) de la Commune afin de constituer les dossiers d'Ad'AP
- Vu la délibération du 22/06/2016 confiant au cabinet Sandrine Cartallier Architectures la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité des ERP de la Commune
- Suite à la délibération du 20/09/2017 validant les travaux d'accessibilité pour la Salle des Fêtes et la Salle Babet, les demandes d'autorisation de modifier un ERP ont été déposées auprès la DDT du Jura le 19 juillet 2018
- Suite à l'avis de la DDT du Jura, les travaux demandés ont été modifiés et les pièces complémentaires ont été envoyées le 18 octobre 2018.

M. Le Maire explique au Conseil qu'afin de chiffrer les nouveaux travaux, réaliser l'avant-projet pour le dossier de subvention (APD), le dossier de consultation des entreprises (DCE) et assurer le suivi des travaux, il convient de recruter un économiste de la construction.

Le Conseil Municipal, décide de recruter la SAS VOISE DAMIEN, pour un montant de 1 000.00 € H.T.

Vote : 13 Pour – 1 Contre

Forêt

• **Destination des coupes 2019.**

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour les coupes de bois réglées de l'exercice 2019, ainsi que pour les coupes non réglées : parcelles 44, 45, 58j, 63ex les destinations suivantes :

1. VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

- Vente de futaies affouagères : parcelles 44 et 45
- Essences : chênes, feuillus précieux, feuillus durs, feuillus tendres.

Sauf précisions contraires, seules les futaies de diamètre à 1.30 m supérieur ou égal à 40 cm seront destinées à la vente et les découpes appliquées seront les découpes dites « standard » (découpe 35 cm pour les chênes et hêtres de Ø 50 et +, découpe 30 cm pour les chênes et hêtres de Ø 40-45 cm, découpe 25 cm pour les autres feuillus). Délais d'abattage du cahier des clauses communes de Franche Comté (pour mémoire : abattage et découpe au 15 mars de l'année n+1).

2. VENTE PAR CONSULTATION

- Vente en bloc et sur pied : parcelles 58j et 63ex

3. DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

- Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après, parcelles 44 et 45.
- Les houppiers des arbres vendus, les arbres d'un diamètre inférieur à 35cm ou sans valeur commerciale.
- Mode d'exploitation : sur pied.
- Délai d'exploitation de l'affouage : le 30 septembre de l'année qui suit l'exploitation de grumes.

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : C. BELIN, H. MILLOT et A. TERRIER

Vote : Unanimité

Foncier

• **Acquisition des parcelles ZM 126, ZM 127 et ZN 37**

Dans le cadre du renforcement de la réserve foncière communale et l'agrandissement du secteur forestier,

Le Conseil Municipal, décide d'acquérir :

- la parcelle cadastrée ZM 126 d'une surface de 800 m² appartenant aux héritiers de M. JACQUIOT Jules pour un montant de 160 €
- la parcelle cadastrée ZM 127 d'une surface de 1270 m² appartenant à M. POLITANO Guy pour un montant de 254 €
- la parcelle cadastrée ZN 37 d'une surface de 2220 m² appartenant aux héritiers de M. JACQUIOT Jules pour un montant de 1 120 €

Le conseil demande la soumission au régime forestier des parcelles :

Propriétaire	Territoire communal	Parcelles cadastrales	Cantons	Surface cadastrale totale	Surface sur laquelle est demandée l'application du RF
Commune de CHAMPVANS	CHAMPVANS	ZN 37	A BEAUDOINS	0ha 22a 20ca	0ha 22a 20ca
		ZN 38		1ha 67a 60ca	1ha 67a 60ca

Vote : Unanimité

Personnel

- **Allocation d'une prime annuelle pour le personnel non-titulaire :**

M. Le Maire propose d'attribuer au personnel non titulaire, une prime égale à 100% du salaire brut mensuel au prorata du temps de présence à savoir : Isabelle MADDOZ et Chloé PROST-DUMONT Vote : **Unanimité**

- **Bons de Noël pour les enfants des agents communaux :**

M. Le Maire informe le Conseil que cette année il n'y a pas d'enfant d'agents communaux âgé entre 0 et 16 ans pouvant bénéficier de ces bons.

- **Indemnité de petit équipement du personnel féminin :**

M. Le Maire informe le Conseil que cette indemnité précédemment attribuée au personnel féminin a été supprimée par la mise en place de la Réforme du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Affaires scolaires

Frais de fonctionnement				Investissements	
Produits pharmacie	300 €	Frais d'affranchissement	150 €	E.N.I.R - Equipement informatique (Délibération du 13/11/2017)	10 146 €
Fournitures d'entretien	1 100 €	Frais télécommunication	1 600 €	Matériel divers	1 000 €
Fournitures administratives	500 €	Total fonctionnement : 11 890 €		Livres	500 €
Fournitures informatiques	500 €	Transport : (Hors piscine)	1 800 €	TOTAL INVESTISSEMENTS : 11 646 €	
Papier (1 ramette = 2.95 €)	500 €	Gymnastique : Transport	400 €	TOTAL GENERAL 29 936 €	
Fournitures scolaires	5 000 €	: Intervenants	3 000 €		
Photocopies	2 000 €	Visites et découvertes	1 200 €		
Documentation générale (Abonnements)	240 €				
TOTAL FONCTIONNEMENT : 18 290 € (Coût par enfants 142 €)					

Vote : 12 Pour – 2 Abstentions

- **Achat d'une table et d'une chaise pour un élève atteint d'un handicap :**

M. Le Maire informe le Conseil qu'un élève atteint de handicap est scolarisé en classe de CE2. Il est nécessaire d'acheter une table adaptée avec un plateau inclinable.

Le Conseil Municipal, décide l'achat d'une table auprès de la société HEPHAISTOS, pour un montant de 727.40 € H.T. et d'une chaise adaptée pour un montant de 250.00 € HT. Vote : **Unanimité**

- **Subvention Foyer coopératif du collège de Damparis et du collège Maryse Bastié - 2018/2019**

Les foyers coopératifs des collèges Jean Jaurès de Damparis et Maryse Bastié à Dole participent au financement d'activités péri-éducatives (sorties, voyages, clubs, activités culturelles diverses).

Le Conseil Municipal, attribue une subvention pour l'année scolaire 2018/2019 de **15 € par élève** domicilié à Champvans et scolarisé dans ces collèges. (37 élèves au collège Jean Jaurès et 7 à Maryse Bastié). Vote : **Unanimité**

Matériel

- Le Conseil Municipal, décide de céder les chaises de l'ancienne salle des fêtes et fixe le montant unitaire d'une chaise à 10.00 € TTC.

L'attribution se fera en fonction de la date d'inscription au secrétariat de mairie. Vote : **Unanimité**

Information

- M. Le Maire présente au conseil : l'évolution du rapport d'activité 2017 du SIE Région de Dole (*Syndicat des Eaux*)

